

4 Avenue Coty
Société civile immobilière
Au capital de 3 048.98 euros
Siège social : 4 Avenue René Coty, Chateau d'Olonne
85180 LES SABLES D'OLONNE
414 618 462 RCS LA ROCHE SUR YON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 1^{ER} AOUT 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 1^{er} août,
A 20 heures,

Les associés de la Société **4 Avenue Coty**, société civile immobilière au capital de 3 048,98 euros, divisé en 200 parts de 15,24 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, siège social, sur convocation verbale de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Jean-Claude ROY, titulaire de 60 parts sociales en pleine propriété
Madame Claudine ROY, titulaire de 60 parts sociales en pleine propriété
Madame Céline ROY, titulaire de 40 parts sociales en pleine propriété
Madame Anne-Sophie FOUCAUD, titulaire de 40 parts sociales en pleine propriété

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Jean-Claude ROY**, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire,
- Fixation de la rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Monsieur Jean-Claude ROY présente donc sa démission à la collectivité des associés et leur demande de nommer un nouveau gérant.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Jean-Claude ROY de ses fonctions de gérant notifiée par lettre remise en mains propre aux associées le 31 juillet 2025, le remercie pour les services rendus à la Société et décide de nommer en qualité de nouveau gérant :

Madame Claudine ROY,
demeurant 24 rue des Nouettes, Chateau d'Olonne, 85180 LES SABLES D'OLONNE,
pour une durée illimitée.

Madame Claudine ROY exercera ses fonctions dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi et par l'article 15 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Madame Claudine ROY déclare qu'elle accepte les fonctions de gérante et qu'il n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Madame Claudine ROY ne percevra aucune rémunération mais qu'il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Jean-Claude ROY

« bon pour démission des fonctions de gérant »

A blue shield icon with a white checkmark is positioned to the left of a handwritten signature in black ink.

Claudine ROY

« bon pour acceptation des fonctions de gérante »

A blue shield icon with a white checkmark is positioned to the left of a handwritten signature in black ink.

Céline ROY

A blue shield icon with a white checkmark is positioned to the left of a handwritten signature in black ink.

Anne-Sophie FOUCAUD

A blue shield icon with a white checkmark is positioned to the left of a handwritten signature in black ink.